

Procédure d'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement clinique des membres du corps professoral

Secteur responsable de l'application :	Vice-décanat aux études médicales prédoctorales
Ce document s'adresse à :	Membres du corps professoral

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de direction	2018-06-18	

AMENDEMENTS ET ABROGATIONS	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de programme	2018-05-23	

DATE PRÉVUE DE RÉVISION	
--------------------------------	--

HISTORIQUE

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	OBJECTIFS	3
3.	CHAMP D'APPLICATION	3
4.	CADRE DE RÉFÉRENCE	3
5.	MODALITÉS D'ÉVALUATION DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL	4
5.1	Programme 2017	4
5.2	Programme 16-20	4
5.3	Externat des programmes 2017 ou 16-20	4
6.	COMPILATION DES ÉVALUATIONS DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL	4
6.1	Programme 2017	4
6.2	Programme 16-20	4
6.3	Externat	5
7.	PROCÉDURE D'ENVOI DES ÉVALUATIONS NOMINATIVES	5
7.1	Programme 2017 et externat	5

1. MISE EN CONTEXTE

La Faculté de médecine et des sciences de la santé s'est dotée d'une directive sur la promotion de la qualité de l'enseignement qui souligne l'importance d'apprécier les compétences du personnel enseignant à toutes les étapes des cursus de formation. Ces évaluations ou rétroactions doivent être transmises au membre du corps professoral et à la direction de son département universitaire.

Le programme de doctorat en médecine est également soumis à un ensemble de normes et d'éléments pour répondre aux exigences de l'agrément des facultés de médecine. Ainsi, à l'élément 4.4 de la norme 4 des *Normes et éléments 2017-2018* du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada on peut lire : « Tout membre du corps professoral d'une faculté de médecine, conformément à ses conditions d'emploi, fait l'objet d'une rétroaction régulière et en temps utile de la part de son directeur de département ou d'autres dirigeants du programme éducatif ou de l'université sur son rendement académique et, le cas échéant, les progrès réalisés en vue d'une promotion ou d'une permanence. ». Par ailleurs, l'exigence 8.3 de l'élément 8.3 mentionne : « la qualité de l'enseignement de chacun des membres du corps professoral est évaluée et on leur fournit les données nécessaires pour améliorer leur enseignement. Les données sont également revues par d'autres au besoin pour veiller à ce qu'une assistance soit offerte à des fins d'amélioration du programme ». De plus, l'élément 8.5 stipule que dans le cadre de l'évaluation de la qualité du programme d'enseignement médical, une rétroaction des étudiantes et étudiants au corps enseignant doit faire partie d'un processus officiel.

Dans ce contexte, il est nécessaire que les membres du corps professoral impliqués dans l'enseignement ou l'encadrement clinique du programme de doctorat en médecine reçoivent une rétroaction par la population étudiante. À cet égard, la direction du programme a mis en place des questionnaires d'évaluation devant être complétés à la fin de chaque activité pédagogique et un processus rigoureux de compilations et de suivis a été mis en place afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Ainsi, les étudiantes et étudiants donnent, d'une part, une appréciation globale des membres du corps professoral qui ont participé à leur enseignement ou à leur encadrement clinique lors d'un stage et, d'autre part, une appréciation spécifique de certains membres du corps professoral impliqués dans l'enseignement de l'activité pédagogique. L'appréciation globale est transmise aux responsables de l'activité pédagogique ou à la coordination disciplinaire de stage à des périodes prédéterminées selon la séquence des activités. Ces appréciations font également l'objet de présentation au Comité de programme et autres instances pertinentes du programme.

2. OBJECTIFS

Fournir le mode de fonctionnement des évaluations des enseignements des membres du corps professoral du programme de doctorat en médecine.

3. CHAMP D'APPLICATION

Programme de doctorat en médecine.

4. CADRE DE RÉFÉRENCE

- Directive facultaire sur la promotion de la qualité de l'enseignement

- *Normes et éléments 2017-2018* du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL

5.1 Programme 2017

Pour les activités pédagogiques de la situation professionnelle type – soins, les étudiantes et étudiants doivent sélectionner un ou des membres du corps professoral et remplir le formulaire électronique standardisé tout en ayant l'option d'ajouter des commentaires généraux. Le choix des professeurs ou professeures est fait pour chaque type de séance (apprentissage par problèmes, apprentissage par équipe, habiletés cliniques professionnelles et de collaboration) parmi une liste des membres du corps professoral ayant effectué une prestation d'enseignement durant l'activité. Le même processus est fait pour les activités siglées longitudinales (évaluation et prise en charge, activité d'apprentissage par le service communautaire, réflexion sur le développement de la pratique professionnelle et autres situations professionnelles types) hormis le fait que le type de séance n'est pas spécifié.

5.2 Programme 16-20

Dans la portion préclinique du programme 16-20, les étudiantes et étudiants remplissent un formulaire électronique d'appréciation au terme de l'activité pédagogique dont une section concerne directement les membres du corps professoral responsables de leur groupe d'apprentissage (apprentissage par problèmes, intégration clinique et professionnelle, profession M.D., unité multidisciplinaire) de l'activité.

5.3 Externat des programmes 2017 ou 16-20

Des évaluations individualisées sont également effectuées par les externes au terme de chacun des stages pour des superviseurs parmi les membres du corps professoral ayant participé à leur supervision durant le stage.

6. COMPILATION DES ÉVALUATIONS DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL

La compilation et l'envoi de ces résultats aux personnes concernées constituent une étape importante du processus mis en place afin d'assurer la rétroaction adéquate et en temps utile.

6.1 Programme 2017

La compilation des évaluations se retrouve sous forme de rapport détaillé personnalisé comprenant les résultats pour chacune des sections de l'évaluation, et ce, pour tous les professeurs et professeures ayant été évalués au moins à trois reprises. Ce rapport contient également l'ensemble des commentaires des étudiantes et étudiants.

6.2 Programme 16-20

Pour les activités du préclinique, la compilation des évaluations des membres du corps professoral est présentée à chacune des directions d'activités pédagogiques en collaboration avec la coordination du programme. La direction d'activités pédagogiques est responsable de l'envoi des

évaluations aux membres du corps professoral concerné. La coordination du programme est responsable du suivi pédagogique auprès des membres du corps professoral le cas échéant.

6.3 Externat

Les résultats d'évaluation des milieux de stage sont compilés et acheminés aux personnes responsables de la coordination disciplinaire et de sites tous les six mois, et ces personnes sont responsables de la transmission à l'ensemble des superviseurs de stage de leur discipline ou leur site. De plus, minimalement une fois par année, une synthèse des résultats et autres indicateurs de qualité sont transmis aux directions de département universitaire, doyenne ou doyen associé et personnes responsable de milieux de stage dans le cadre des rencontres professorales effectuées par la vice-doyenne ou le vice-doyen aux études médicales prédoctorales.

Tous les envois sont en premier lieu effectués par le bureau des évaluations et les suivis sont faits par les personnes responsables de la coordination disciplinaire ou le vice-décanat aux études médicales prédoctorales.

La compilation des évaluations nominatives des superviseurs est disponible sous forme de **rapport détaillé personnalisé** et ce, pour tous les professeurs et professeures ayant été évalués au moins à trois reprises. Ce rapport contient également l'ensemble des commentaires des étudiantes et étudiants.

7. PROCÉDURE D'ENVOI DES ÉVALUATIONS NOMINATIVES

7.1 Programme 2017 et externat

1. Le rapport personnalisé est envoyé aux directions de département universitaire et services universitaires pour l'ensemble des professeures ou professeurs concernés. Lorsque ce rapport concerne un membre du corps professoral d'un campus délocalisé, il doit aussi être envoyé à la personne doyenne associée.
2. Tous les rapports personnalisés doivent être revus par la direction du département universitaire ou du service lorsque la tâche est déléguée. La doyenne associée ou le doyen associé revoit également les rapports pour les membres du corps professoral qui œuvrent dans les différents sites.
3. La direction de département universitaire ou de service le cas échéant doit impérativement signaler (dans un délai maximal de 20 jours ouvrables) à l'administration du programme le retrait de l'envoi du rapport personnalisé au membre du corps professoral qu'il ou elle préférera rencontrer individuellement.
4. La doyenne associée ou le doyen associé doit également signaler (dans un délai maximal de 20 jours ouvrables) à l'administration du programme le retrait de l'envoi du rapport personnalisé au membre du corps professoral qu'il ou elle préférera rencontrer individuellement.
5. Finalement, le rapport personnalisé est envoyé par courriel à chaque professeure et professeur à moins d'avis contraire des personnes mentionnées précédemment.